

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du **mardi 12 juillet 2022 à 20h30 à la Salle des Fêtes** de Chavaniac-Lafayette

Présents : Maurice LAC, Michel GARNIER, Pascale PENIDE, Raphaël BURIANNE, Yannick THOMAS, Luce MANSOT, Vincent DAUBLIN, Christopher PUGNIERES, Hubert MAURIN et Pierre-Baptiste OLLIER

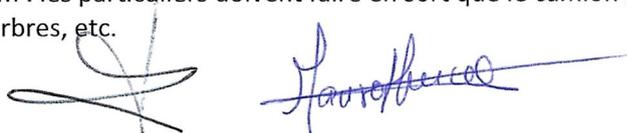
Absents excusés : Hélène CASTAGNA (pouvoir à Luce MANSOT)

Ordre du Jour de la séance :

- Employé communal pour l'école : publication offre d'emploi pour accueil et surveillance **Vote** : Pour à l'unanimité
- Renouvellement contrat de travail employée communale. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Délibération cantine à 1 €. Adoption d'une grille tarifaire en fonction du Quotient familial des familles. Sur la dernière tranche le tarif du repas est voté à 2.87€ pour inclure l'augmentation tarifaire du prestataire Etape 43. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Convention RAZED. La communauté de communes des Rives du Haut-Allier facture des frais de fonctionnement aux communes ayant des écoles du secteur concernés. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Participation frais de scolarités 2018/2019 : Calcul selon la grille de l'inspection pour refacturer le coût de fonctionnement aux communes du RPI : Jax, Ste Eugénie et St Georges d'Aurac. Ce coût est proratisé au nombre d'enfants habitants les communes. Coût moyen pour l'année scolaire 2018-2019 est de 726,71€. **Vote** : Prise à l'unanimité
- Délibération organisation du temps de travail : passage au 1607 h pour mettre la collectivité dans la légalité. Rien ne change pour les employés communaux. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Publication et offre d'emploi adjoint administratif : Pour mettre à jour les divers fichiers informatiques par suite du nommage des rues, une aide de quelques heures hebdomadaires est nécessaire. Temps non complet de 6h par semaine. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Délibération adhésion ingénierie des territoires de Haute-Loire : Le Département crée une structure d'aide aux collectivités au montage de projet [réhabilitation Bâtiment, Voirie, Eau et assainissement] ; Les Collectivités en bénéficieront moyennant une cotisation annuelle calculée sur le nombre d'habitants. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Mise à disposition local des aînés pour CEN : Le CEN a demandé à pouvoir disposer de la salle des Aînés pour en faire un lieu de pause et de réunion. Des travaux d'isolation [fenêtres, portes] sont à prévoir. Une mise à disposition gratuite avec prise en charge de l'électricité est rejetée. Le Conseil souhaite faire la proposition suivante : location de la pièce à 50€ / mois + les charges. **Vote** : Pour à l'unanimité
- Adhésion ANEM : Après lecture de la lettre de demande d'adhésion, des précisions sur les missions de cette association sont demandées. **Vote** : Rejet à l'unanimité
- Subvention ADMR de Paulhaguet : *Présentation du projet par suite de l'achat d'un bâtiment à Paulhaguet, l'association sollicite les communes de son secteur pour la réhabilitation de ce bâtiment. La subvention demandée sera attribuée pour réhabiliter le bâtiment afin d'accueillir le personnel et les bénévoles de l'association.* **Vote** : *Pour à l'unanimité mais le montant de la subvention est à discuter.*

Questions diverses

- Association des Chats du Marquis : l'association n'est pas déclarée en Mairie.
- Sictom : les particuliers doivent faire en sorte que le camion puisse accéder aux poubelles sans gêne : élagages des arbres, etc.



MAIRIE DE CHAVANIAC-LAFAYETTE – 1 place Georges Washington – 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE

Téléphone : 04 71 77 51 50

Horaires d'ouverture : mardi-jeudi-vendredi : 9h-12- / mercredi 14h-17h